Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 037-213700313-20260527-D2026_078A-DE

ville de BOURGUEIL

DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE
Arrondissement de CHINON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le 27 mai à 20h00, les membres du conseil municipal de la commune de Bourgueil, légalement convoqués le 21 mai 2026, se sont réunis à la salle du conseil municipal de Bourgueil, sous la présidence de Monsieur Benoît BARANGER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de conseillers présents : 21
Nombre de conseillers votants : **25**

Présents : Benoît BARANGER, Magali L'HERMITE, Thierry GASNIER, Marie-Aude BOURDIN, Frédéric ROCHE, Catherine ECHAPT, Gilles PELLÉ, Jackie FORASTIER, Nicole LOIRE MOREAU, Sylvie JACOB, Francis SIREAU, Alain JAMET, Nadine LEROYER, Frédéric BLANC, Jocelyn RAULOT, Yannick TRITT, François LAUBIE-BOUCHON, Cécilia PATARD, Laurie CHARLE, Joris BOSSÉ, Lise VEILLE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Mme Emmanuelle VEILLE a donné pouvoir à M. Benoît BARANGER
Mme Catherine TENDRON a donné pouvoir à M. Jackie FORASTIER
M. Philippe FAISANT a donné pouvoir à Mme Marie-Aude BOURDIN
Mme Cécile PICHOT a donné pouvoir à Mme Catherine ECHAPT

Absents :
M. Jean-Baptiste THOUET, Yoann GUILLONNEAU.

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry GASNIER est désigné pour remplir cette fonction.

D2026_078 ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2026

Rapporteur : Monsieur Benoît BARANGER, Maire

Le procès-verbal, attestant les conditions de déroulement du conseil municipal du 29 avril 2026 et des délibérations adoptées, a été établi et transmis pour approbation des membres présents à la séance.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce procès-verbal avant son adoption définitive.

Au vu de ces éléments,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L 2121-23,
CONSIDERANT la transmission aux membres du conseil municipal du Procès-Verbal de la séance du 29 avril 2026.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré, par 25 voix POUR, à l'unanimité :

❒ **ADOPTE** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29 avril 2026, en l'état et sans observation particulière, tel que ci-annexé.

ANNEXE :
PV du 29 avril 2026

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 037-213700313-20260527-D2026_078A-DE

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet http://www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance le 27 mai 2026

Certifié exécutoire compte tenu de
La publication ou notification le :

Le secrétaire de séance
Thierry GASNIER

Le Maire,
Benoît BARANGER



